

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VASSAN

Compte rendu

Séance du 9 juin 2026 à 19 h, au Bistro de Vassan, situé au 504, route 111

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district n°5 et président du conseil de quartier

Mme Nicole Binet, conseillère de quartier

M. Éric Dallaire, conseiller de quartier

M. Éric Della Valle, conseiller de quartier

M. Sébastien Lambert, conseiller de quartier

Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier

M. Serge Ross, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 10 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Vassan, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par, Mme Nicole Binet, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 23 septembre 2025

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Nicole Binette, appuyé par Mme Geneviève Larche, d'adopter le compte rendu de la dernière rencontre avec la correction demandée au point 4. a) iii).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-02

Suivis

- a. **Bacs à fleurs – Lac Malartic :** Mme Dominique Ferland doit communiquer avec le directeur du Service sports et plein air pour clore le dossier.
- b. **Parc Arc-en-ciel :** L'architecte-paysagiste a été très sollicité dernièrement. Les plans du nouveau parc ne sont finalement pas prêts.
- c. **Réparations, rénovations du Bistro (centre communautaire) :** Diverses interventions et rencontres ont eu lieu avec la direction générale et la direction de la gestion des bâtiments afin de faire avancer les dossiers liés aux réparations et aux rénovations du Bistro.



Un système de réquisition a également été mis en place, sous la responsabilité de Mme Émilie Giroux et de Mme Joany Dionne.

Par ailleurs, une intervention a été réalisée pour le raccordement du nouveau puits situé sur le chemin des Loisirs. Le nettoyage du revêtement extérieur du bâtiment sera effectué par une firme spécialisée, aux frais de la Ville.

- d. Demande d'installation de radars pédagogiques :** La Ville a présenté une demande de subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'installer des radars pédagogiques aux entrées des villages. La demande n'ayant pas été retenue, la Ville assumera les coûts d'acquisition des équipements, conformément à une résolution adoptée par le conseil municipal.

L'installation des radars nécessitait toutefois l'autorisation du MTMD. À la suite de rencontres tenues au printemps avec M. Pierre Dufour, Mme Hélène Sylvestre (pétitionnaire) et la direction générale, le MTMD a accordé les permis requis le 26 mai dernier.

Les radars ont été commandés et leur installation est prévue d'ici la fin juin ou à la mi-juillet. Ils seront implantés à Vassan et à Val-Senneville.

- e. Pont Champagne – capacité portante :** Finalement, le pont ne sera pas restauré prochainement. Cependant, la capacité portante sera augmentée de 5 à 8 tonnes.

- f. Chemin Harricana – Rampe de mise à l'eau :** Un projet de rampe de mise à l'eau est prévu dans le secteur du chemin Harricana. Un montant de 500 000 \$ a été réservé à cette fin. La réalisation du projet est actuellement prévue pour l'année 2027.

- g. Asphalage du Chemin de la plage :** Dans les deux dernières années, M. St-Jules a effectué des démarches concernant le dossier de l'asphalage du chemin de la Plage. Toutefois, les contraintes techniques et financières demeurent inchangées.

Il a été rappelé qu'une réponse transmise le 24 avril 2024 indiquait que la Ville avait évalué la possibilité d'utiliser des revêtements alternatifs à l'asphalte. Or, en raison de la nature argileuse et instable du sol, ce type de revêtement n'est pas recommandé, puisqu'il risquerait de se détériorer rapidement. Compte tenu de cette réponse, le dossier a été considéré comme étant clos.

- 4- Demande de désignation de rue Jeu libre : Rue Lejeune :** Le président rappelle le processus de désignation des rues de jeu libre. Il informe les membres qu'une citoyenne a transmis, le 21 avril 2026, une demande d'appui au conseil de quartier afin que la rue Lejeune soit désignée comme rue de jeu libre.

La demande ayant été reçue par courriel, une résolution a été adoptée par voie électronique le 3 mai 2026. Le président fait lecture du courriel de la citoyenne.

RÉSOLUTION :

Demande de rue en jeu libre : rue Lejeune, secteur Sullivan, district n° 5

Mme Karine Bergeron : responsable

Considérant que 10-15 enfants habitent cette rue sans compter ceux qui se joignent à eux;

Considérant que cette rue locale a un faible débit de circulation;

Considérant que la visibilité est bonne et que la topographie ne crée pas d'entrave;

Considérant que le jeu en plein air favorise les saines habitudes de vie;

Considérant la plus-value pour la socialisation et la vie de quartier ;

Considérant que le conseil de quartier de Vassan est favorable à cette demande;

M. Serge Ross propose que le conseil de quartier de Vassan appuie le projet de jeu libre sur la rue Lejeune tel que proposé par Mme Karine Bergeron. Cette proposition est appuyée par M. Éric Della Valle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-05-E01- VAS2026-06-03

5- Budget :

a. **Trésorerie :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 3560,65 \$.

b. **Projets structurants :**

- i. **Demande pour Centre communautaire Saint-Edmond : achats de peinture et de fleurs :** Le 9 mai 2026, M. René Toussaint a demandé 500 \$ pour réaliser ces travaux.

RÉSOLUTION :

Demande de commandite, Centre communautaire Saint-Edmond, soutien financier pour achat de peinture et fleurs

M. René Toussaint: administrateur et responsable

Considérant que le Centre communautaire Saint-Edmond anime le milieu;
Considérant que le Centre contribue à briser l'isolement par des activités de socialisation;
Considérant que ces activités favorisent la socialisation et la vie de quartier;
Considérant que le Conseil de quartier encourage ces projets et activités structurantes;
Considérant que la demande vise à entretenir et à embellir le Centre;
Considérant que le Conseil de quartier de Vassan est favorable à cette demande;

M. Sébastien Lambert propose que le conseil de quartier de Vassan octroie la somme de 500 \$ en guise de soutien au Centre communautaire de Saint-Edmond pour achats divers. Cette proposition est appuyée par M. Éric Della Valle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-06-04

- ii. **Demande Festival Harricana - volet sécurité :** La demande a été reçue par courriel le 13 mai 2026.

RÉSOLUTION :

Demande de commandite de 1000 \$, Festival Harricana, commandite du service de sécurité

Mme Émilie Giroux : Présidente du CA du Festival Harricana

Considérant que le Festival Harricana est un événement annuel incontournable;
Considérant que le Festival contribue à l'animation du milieu depuis plus de 15 ans;
Considérant que ces activités favorisent la socialisation et la vie de quartier;
Considérant que Festival reçoit entre 3000 et 4000 personnes par année et que son rayonnement est régional;
Considérant que le Festival fait la promotion du sport équestre, de la danse, de la musique;
Considérant les retombées positives pour la communauté;
Considérant que le Conseil de quartier encourage ces projets et activités structurantes;
Considérant que la demande vise à assurer la sécurité des personnes, du matériel et du site;
Considérant que le Conseil de quartier de Vassan est favorable à cette demande;

M. Éric Della Valle propose que le conseil de quartier de Vassan octroi la somme de 1000\$ en guise de soutien au Festival Harricana pour le service de sécurité. Cette proposition est appuyée par M. Sébastien Lambert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-06-05



- iii. **Demande Cercle des fermières de Vassan :** Une demande de soutien financier a été présentée par le Cercle des fermières de Vassan dans le cadre de sa journée porte ouverte du 31 mai 2026. La demande a été approuvée par résolution électronique le 14 mai 2026.

Le montant accordé a été versé par Mme Geneviève Larche le 24 mai 2026.

RÉSOLUTION :

Demande de commandite, Cercle des fermières de Vassan, Activité Portes ouvertes, district n°5

Mme Micheline Pépin: responsable

Considérant que le Cercle des fermières de Vassan anime le milieu;
Considérant que le Cercle des fermières de Vassan contribue à briser l'isolement par des activités de socialisation;
Considérant que le Cercle des fermières de Vassan assure le transfert d'un héritage culturel et d'un savoir-faire par des travaux artisanaux et de soutien alimentaire;
Considérant que ces activités favorisent la socialisation et la vie de quartier;
Considérant que le Conseil de quartier encourage ces projets et activités structurantes;
Considérant que le Conseil de quartier de Vassan est favorable à cette demande;

M. Serge Ross propose que le conseil de quartier de Vassan octroie la somme de 200\$ afin de soutenir l'activité Portes ouvertes du 31 mai 2026 du Cercle des fermières de Vassan tel que proposé par Mme Micheline Pépin. Cette proposition est appuyée par M. Éric Dallaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-05-E02 VAS-2026-06-06

- 6- **Abat-poussière :** Les citoyens présents discutent de l'épandage de l'abat-poussière. Il en résulte une demande et une résolution.

RÉSOLUTION :

Épandage d'abat-poussière – Secteurs du chemin de la Plage et du Pont Champagne

Considérant la poussière extrême;
Considérant la densité de circulation;
Considérant la présence de piétons, de cyclistes et de résidents;

Le conseil de quartier de Vassan demande que les secteurs du chemin de la Plage et du Pont Champagne :

- a) aient deux épandages par saison;
- b) que ces secteurs soient prioritaires dans la date d'épandage;
- c) que l'abat-poussière soit appliqué plus tôt.

Proposé par M. Serge Ross, appuyé par M. Éric Dallaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-05-E02 VAS-2026-06-07

- 7- **Pavage – chemin de la Plage :** Le sujet revient en fin de rencontre sous l'insistance des citoyens présents. Le président explique que ce sujet a déjà été abordé et qu'il était clos. Les citoyens insistent et veulent rediscuter du dossier de demande de pavage du chemin de la Plage. Le président réexplique qu'il s'agit d'un dossier clos. Il fait la lecture d'une lettre émise par le greffe le 24 avril 2024 qui explique que le projet n'est pas possible en raison de la structure du chemin.



Il explique également que la réponse à cette demande a déjà été donnée et qu'il ne peut en faire davantage

Cependant, les citoyens résidents du secteur du chemin de la Plage indiquent qu'ils avaient demandé une rencontre avec un responsable des travaux afin d'obtenir des explications et des solutions entre autres avec du revêtement alternatif. C'était à la séance du 11 juin 2024. Cette rencontre n'a toujours pas eu lieu.

Face à cette demande, une résolution est émise.

RÉSOLUTION :**Demande de rencontre concernant l'amélioration des chemins – chemin de la Plage**

Il est proposé par M. Éric Dallaire, appuyé par M. Éric Della Valle de demander une rencontre avec un responsable de la Ville afin de regarder les possibilités d'améliorer les chemins du secteur des résidents du Chemin de la Plage.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION VAS-2026-06-08

- 8- Ruralité :** Plusieurs dossiers préoccupent les citoyens : parcs, centre communautaire, réglementation, délais de réalisations.

Le président explique qu'il y aura une rencontre de réflexion sur le dossier de la ruralité le 12 août 2026. Ce « Lac-à-l'épaule » regroupera les instances politiques et administratives et servira à se doter d'orientations afin de définir les champs et les priorités d'interventions.

Une résolution est déposée à cet effet par Mme Nicole Binet :

RÉSOLUTION : Dossier ruralité

Considérant que les activités sociales exercées en milieu rural sont souvent différentes que celles exercées en milieu urbain;

Considérant que l'aménagement des propriétés présente souvent des enjeux différents de ceux de la ville (Fosse septique, présence d'animaux, parcelle de terrain en culture, etc.);

Considérant que les initiateurs de projets communautaires doivent se conformer à des réglementations exigeantes et souvent inadaptées démobilisant les bénévoles impliqués;

Considérant l'importance de voir au développement de notre milieu, il apparaît nécessaire d'adapter, d'amender la réglementation existante en fonction de la réalité de la communauté rurale;

Y a-t-il lieu de mettre en place un processus de consultation sous la responsabilité d'un comité ayant pour mandat d'analyser la situation et voir à des propositions au conseil municipal? Peut-on penser à la mise en place d'un bureau à l'hôtel de ville dédié au monde rural?

Nous souhaitons que la ville, par une résolution de son conseil, démontre sa volonté de travailler à la valorisation de son territoire en considérant le milieu rural, en supportant les initiatives de ses acteurs du milieu communautaire, d'affaires ou du milieu agricole, les appuyant, en fournissant le support et les outils nécessaires permettant le développement en beauté de notre milieu de vie.

Proposée par M. Sébastien Lambert, appuyée par M. Éric Della Valle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS-2026-06-09



9- Varia

- a. **Descente de bateau, Chemin de la Plage** : Une descente de bateau est présente au bout du Chemin de la Plage. Cependant, des questionnements surviennent quant à son entretien et à sa propriété.
Qu'en est-il?
Peut-on intervenir et avoir de l'ajout de gravier?
Est-ce qu'il y a des projets pour cette descente?
- b. **Feu à ciel ouvert** : Une citoyenne affirme que c'est la Ville qui règlemente les feux à ciel ouvert et qu'un pare-étincelle est maintenant obligatoire en tout temps. D'autres argumentent qu'il s'agit de la responsabilité de la SOPFEU et que c'est en fonction de l'indice d'inflammabilité. Le président va s'informer.
- c. **Renouée du Japon** : Une citoyenne signale la présence d'une espèce exotique envahissante dans le secteur du pont Champagne. Il s'agit de la Renouée du Japon. Elle dit qu'elle a appelé à la Ville à plusieurs reprises afin de prendre des renseignements sur la façon d'en disposer. Un employé lui a dit de la mettre au compost. Elle doute de cette façon de faire et veut avoir plus de renseignements. Le président va prendre les informations concernant cette espèce exotique envahissante.

10- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

11- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier de Vassan aura lieu mardi le 15 septembre 2026, à 19h au Bistro de Vassan.

12- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par M. Éric Della Valle, de lever la séance. Il est 20 h 17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-06-10

CHANTAL GAIGNARD
Secrétaire d'assemblée

